

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

### Section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Code:	4110022580
Dénomination	DILUANT ANTI-BUÉE NITRO
UFI	D691-T0KK-Y00Y-7MKV

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire	Diluer-solvant à usage professionnel et industriel
-----------------------------	--

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale	MECCANOCAR ITALIA S.R.L.
Adresse	Via San Francesco, 22
Ville	Capannoli
Code Postal	56033
Province	PI
état	Italy
Numéro de téléphone	+39 0587 609433
Fax	+39 0587 607145
Courrier de la personne compétente, personne chargée de la fiche de données de sécurité.	mec@meccanocar.it

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à	N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)
--	---

### Section 2 Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification des risques		
Liquide inflammable, catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Toxicité aiguë, catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Danger par aspiration, catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 2	H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.

## Section 2

## Classification des risques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves au niveau des organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

## Pictogrammes de danger



## Mention d'avertissement

Danger

## Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves au niveau des organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les aérosols, les vapeurs.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un centre antipoison/un médecin
P331	NE PAS faire vomir.

## Contient

toluène  
ACETONE  
ACÉTATE DE MÉTHYLE  
MÉTHANOL

## COV (Directive 2004/42/CE)

Préparation et nettoyage - Produit préparatoire.	
Composés organiques volatils - prêts à l'emploi	849 g/l
Limite de sous-catégorie de COV	850 g/l

## 2.3 Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

## Section 2

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration  $\geq 0,1\%$ .

## Section 3 Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### toluène

Concentration	$26,8 \leq x < 41 \%$
Numero CAS	108-88-3
Numero CE	203-625-9
Numero INDEX	601-021-00-3
Classification des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Flam. Liq. 2; H225</li> <li>▪ Asp. Tox. 1; H304</li> <li>▪ Skin Irrit. 2; H315</li> <li>▪ STOT SE 3; H336</li> <li>▪ Repr. 2; H361d</li> <li>▪ STOT RE 2; H373</li> <li>▪ Aquatic Chronic 3; H412</li> </ul>
Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires.	

#### ACETONE

Concentration	$17,4 \leq x < 27,1 \%$
Numero CAS	67-64-1
Numero CE	200-662-2
Numero INDEX	606-001-00-8
Numéro enregistrement	01-2119471330-49-XXXX
Classification des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Flam. Liq. 2; H225</li> <li>▪ Eye Irrit. 2; H319</li> <li>▪ STOT SE 3; H336</li> </ul>
Classification supplémentaire	EUH066
Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires.	

#### ACÉTATE DE MÉTHYLE

Concentration	$12 \leq x < 18,7 \%$
Numero CAS	79-20-9
Numero CE	201-185-2
Numero INDEX	607-021-00-X
Numéro enregistrement	01-2119459211-47-XXXX
Classification des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Flam. Liq. 2; H225</li> <li>▪ Eye Irrit. 2; H319</li> <li>▪ STOT SE 3; H336</li> </ul>
Classification supplémentaire	EUH066

#### MÉTHANOL

Concentration	$5,1 \leq x < 10 \%$
Numero CAS	67-56-1
Numero CE	200-659-6
Numero INDEX	603-001-00-X
Numéro enregistrement	01-2119392409-28-XXXX ; 01-2119433307-44-XXXX

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 3

Classification des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Flam. Liq. 2; H225</li> <li>▪ Acute Tox. 3; H301</li> <li>▪ Acute Tox. 3; H311</li> <li>▪ Acute Tox. 3; H331</li> <li>▪ STOT SE 1; H370</li> </ul>
Limites de concentration spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ STOT SE 2; H371: <math>\geq 3\%</math></li> </ul>
ATE (Oral)	100 mg/kg
ATE (Dermal)	300 mg/kg
ATE (Inhalation - aérosols / poussières)	0,5 mg/l
ATE (Inhalation - vapeurs)	3 mg/l
Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires.	

**2-metilpentano**

Concentration	$7 \leq x < 10,9\%$
Numero CAS	107-83-5
Numero CE	203-523-4
Numero INDEX	601-007-00-7
Classification des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Flam. Liq. 2; H225</li> <li>▪ Asp. Tox. 1; H304</li> <li>▪ Skin Irrit. 2; H315</li> <li>▪ STOT SE 3; H336</li> <li>▪ Aquatic Chronic 2; H411</li> </ul>
Note de classification conforme à C l'annexe VI du Règlement CLP:	

**ACÉTATE DE N-BUTYLE**

Concentration	$4,3 \leq x < 6,7\%$
Numero CAS	123-86-4
Numero CE	204-658-1
Numero INDEX	607-025-00-1
Numéro enregistrement	01-2119485493-29-XXXX
Classification des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Flam. Liq. 3; H226</li> <li>▪ STOT SE 3; H336</li> </ul>
Classification supplémentaire	EUH066
Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires.	

**HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUE**

Concentration	$3,06 \leq x < 4,7\%$
Numero CAS	128601-23-0
Numero CE	918-668-5
Numero INDEX	649-356-00-4
Numéro enregistrement	01-2119455851-35-XXXX
Classification des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Flam. Liq. 3; H226</li> <li>▪ Asp. Tox. 1; H304</li> <li>▪ STOT SE 3; H335</li> <li>▪ STOT SE 3; H336</li> <li>▪ Aquatic Chronic 2; H411</li> </ul>
Note de classification conforme à P l'annexe VI du Règlement CLP:	
Classification supplémentaire	EUH066

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 3

**ACETATE D'ETHYLE**

Concentration	$2,52 \leq x < 3,9 \%$
Numero CAS	141-78-6
Numero CE	205-500-4
Numero INDEX	607-022-00-5
Numéro enregistrement	01-2119475103-46-XXXX
Classification des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Flam. Liq. 2; H225</li> <li>▪ Eye Irrit. 2; H319</li> <li>▪ STOT SE 3; H336</li> </ul>
Classification supplémentaire	EUH066
Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires.	

**Mélange d'isomères d'Esano**

Concentration	$2,16 \leq x < 3,3 \%$
Numero CAS	79-29-8
Numero CE	201-193-6
Numero INDEX	601-007-00-7
Classification des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Flam. Liq. 2; H225</li> <li>▪ Asp. Tox. 1; H304</li> <li>▪ Skin Irrit. 2; H315</li> <li>▪ STOT SE 3; H336</li> <li>▪ Aquatic Chronic 2; H411</li> </ul>
Note de classification conforme à C l'annexe VI du Règlement CLP:	

**ISOBUTANOL**

Concentration	$1,26 \leq x < 1,96 \%$
Numero CAS	78-83-1
Numero CE	201-148-0
Numero INDEX	603-108-00-1
Numéro enregistrement	01-2119484609-23-XXXX
Classification des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Flam. Liq. 3; H226</li> <li>▪ Skin Irrit. 2; H315</li> <li>▪ Eye Dam. 1; H318</li> <li>▪ STOT SE 3; H335</li> <li>▪ STOT SE 3; H336</li> </ul>

**PROPAN-2-OL**

Concentration	$1,24 \leq x < 1,93 \%$
Numero CAS	67-63-0
Numero CE	200-661-7
Numero INDEX	603-117-00-0
Numéro enregistrement	01-2119457558-25-XXXX
Classification des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Flam. Liq. 2; H225</li> <li>▪ Eye Irrit. 2; H319</li> <li>▪ STOT SE 3; H336</li> </ul>

**MASSE RÉACTIONNELLE D'ÉTHYLBENZÈNE ET DE M-XYLÈNE ET P-XYLÈNE**

Concentration	$0,55 \leq x < 1 \%$
Numero CE	905-562-9
Numéro enregistrement	01-2119555267-33-XXXX

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 3

Classification des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Flam. Liq. 3; H226</li> <li>▪ Asp. Tox. 1; H304</li> <li>▪ Acute Tox. 4; H312</li> <li>▪ Skin Irrit. 2; H315</li> <li>▪ Eye Irrit. 2; H319</li> <li>▪ Acute Tox. 4; H332</li> <li>▪ STOT SE 3; H335</li> <li>▪ STOT RE 2; H373</li> <li>▪ Aquatic Chronic 3; H412</li> </ul>
Note de classification conforme à C l'annexe VI du Règlement CLP:	
Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires.	

**METHYLETHYLCEtone**

Concentration	$0,61 \leq x < 0,95 \%$
Numero CAS	78-93-3
Numero CE	201-159-0
Numero INDEX	606-002-00-3
Numéro enregistrement	01-2119457290-43-XXXX
Classification des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Flam. Liq. 2; H225</li> <li>▪ Eye Irrit. 2; H319</li> <li>▪ STOT SE 3; H336</li> </ul>
Classification supplémentaire	EUH066
Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires.	

**Hydrocarbures, C6, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, riches en n-hexane**

Concentration	$0,228 \leq x < 0,98 \%$
Numero CE	925-292-5
Numéro enregistrement	01-2119474209-33-XXXX
Classification des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Flam. Liq. 2; H225</li> <li>▪ Asp. Tox. 1; H304</li> <li>▪ Skin Irrit. 2; H315</li> <li>▪ STOT SE 3; H336</li> <li>▪ Repr. 2; H361</li> <li>▪ STOT RE 2; H373</li> <li>▪ Aquatic Chronic 2; H411</li> </ul>
Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires.	

**HEPTANE**

Concentration	$0,264 \leq x < 0,48 \%$
Numero CAS	142-82-5
Numero CE	205-563-8
Numero INDEX	601-008-00-2
Classification des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Flam. Liq. 2; H225</li> <li>▪ Asp. Tox. 1; H304</li> <li>▪ Skin Irrit. 2; H315</li> <li>▪ STOT SE 3; H336</li> <li>▪ Aquatic Acute 1; H400</li> <li>▪ Aquatic Chronic 1; H410</li> </ul>
Facteur M (aigu)	1
Facteur M (chronique)	1
Note de classification conforme à C l'annexe VI du Règlement CLP:	

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

### Section 3

Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires.

#### acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Concentration	$0,102 \leq x < 0,44 \%$
Numero CAS	108-65-6
Numero CE	203-603-9
Numero INDEX	607-195-00-7
Numéro enregistrement	01-2119475791-29-XXXX
Classification des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Flam. Liq. 3; H226</li> <li>▪ STOT SE 3; H336</li> </ul>
Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires.	

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

## Section 4 Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas de doute ou en présence de symptômes, contactez un médecin et montrez-lui ce document.

En cas de symptômes plus graves, demander des secours sanitaires immédiats.

YEUX: Le cas échéant, retirer les verres de contact à condition que l'opération ne présente pas de difficultés. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante (et si possible avec du savon). Consulter un médecin. Éviter tout autre contact avec les vêtements contaminés.

INGESTION: Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance. Consulter aussitôt un médecin.

INHALATION: Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas de symptômes respiratoires (toux, dyspnée, difficultés respiratoire, asthme), maintenir le blessé dans une position facilitant la respiration. Si nécessaire, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter aussitôt un médecin.

#### Protection des sauveteurs

Il est vivement recommandé à l'attention du secouriste qui vient en aide à une personne qui a été exposée à une substance chimique ou à un mélange de faire usage d'équipements de protection individuelle. La nature de ces protections est fonction de la dangerosité de la substance ou du mélange, de la modalité d'exposition et de l'ampleur de la contamination. En l'absence d'autres indications plus spécifiques, il est recommandé de faire usage de gants jetables en cas de contact potentiel avec des liquides biologiques. Pour le type d'ÉPI adaptés aux caractéristiques de la substance ou du mélange, faire référence à la section 8.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

EFFETS RETARDÉS : des symptômes d'intoxication peuvent apparaître quelques heures après l'exposition : il convient donc de garder la personne blessée sous observation dans les heures qui suivent l'accident.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un centre antipoison/un médecin

#### Moyens à conserver sur le lieu de travail pour le traitement spécifique et immédiat

Eau courante pour le lavage cutané et oculaire.

## Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

## Section 5

Les moyens d'extinction sont les suivants : anhydride carbonique, mousse et poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit qui n'ont pas pris feu, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes œuvrant à l'arrêt de la fuite.

### MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

### DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion. Éviter de respirer les produits de combustion.

## 5.3 Conseils aux pompiers

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

### ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

## Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Utiliser un appareil anti-déflagration. Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite.

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

## Section 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

## Section 7

distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Brancher à une prise de terre dans le cas d'emballages de grandes dimensions durant les opérations de transvasement et veiller au port de chaussures antistatiques. La forte agitation et l'écoulement vigoureux du liquide dans les tuyaux et les appareillages peuvent provoquer la formation et l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter le risque d'incendie et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé lors du déplacement du produit. Ouvrir les récipients avec précaution: ils peuvent être sous pression. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

Classe de stockage TRGS 510 (Allemagne)

Aucune

#### acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

conserver en milieu inerte et à l'abri de l'humidité parce qu'il s'hydrolyse facilement.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles.

## Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Références réglementaires	
ACGIH	ACGIH 2025
Belgique-VLEP	Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques, livre VI du code du bien-être au travail
France-VLEP	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
Luxembourg-VL	Règlement grand-ducal du 24 janvier 2020 modifiant le règlement grand-ducal du 14 novembre 2016 concernant la protection des salariés contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
Suisse-MAK	Grenzwerte am Arbeitsplatz: MAK (SUVA)
Suisse-VME/VLE	Valeurs limites d'exposition aux postes de travail: VME/VLE (SUVA).
Union européenne-VLEP	Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.

#### ACETATE D'ETHYLE

	TWA		STEL		CEILING		Remarques
	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	
ACGIH	1 441	400					--
Belgique-VLEP	734	200	1 468	400			--
France-VLEP	1 400	400					--
Luxembourg-VL	734	200	1 468	400			--
Suisse-MAK	730	200	1 460	400			--
Suisse-VME/VLE	730	200	1 460	400			--
Union européenne-VLEP	734	200	1 468	400			--

#### Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence pour les microorganismes STP	650 mg/l
Valeur de référence en eau douce	0,24 mg/l

Section 8

**Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC**

Valeur de référence pour sédiments en eau douce	1,15 mg/kg
Valeur de référence en eau de mer	0,024 mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,115 mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,148 mg/kg
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	0,2 mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL	Effet local	Effet systémique
Consommateurs, court terme, inhalation	734 mg/m <sup>3</sup>	734 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, long terme, cutanée		37 mg/kg bw/d
Consommateurs, long terme, inhalation	367 mg/m <sup>3</sup>	367 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, long terme, orale		4,5 mg/kg bw/d
Travailleurs, court terme, inhalation	1468 mg/m <sup>3</sup>	1468 mg/m <sup>3</sup>
Travailleurs, à long terme, cutanée		63 mg/kg bw/d
Travailleurs, long terme, inhalation	734 mg/m <sup>3</sup>	734 mg/m <sup>3</sup>

**METHYLETHYLKETONE**

	TWA		STEL		CEILING		Remarques	
	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm		
ACGIH		75		150			Dermique	
Belgique-VLEP	600	200	900	300			--	
France-VLEP	600	200	900	300			Dermique	
Luxembourg-VL	600	200	900	300			--	
Suisse-MAK	590	200	590	200			Dermique	
Suisse-VME/VLE	590	200	590	200			Dermique	
Union européenne-VLEP	600	200	900	300			--	

**Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC**

Valeur de référence pour les microorganismes STP	709 mg/l
Valeur de référence en eau douce	55,8 mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	284,74 mg/kg
Valeur de référence en eau de mer	55,8 mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	284,74 mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	22,5 mg/kg
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	1 000 mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL	Effet local	Effet systémique
Consommateurs, long terme, cutanée		412 mg/kg bw/d
Consommateurs, long terme, inhalation		106 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, long terme, orale		31 mg/kg bw/d
Travailleurs, à long terme, cutanée		1 161 mg/kg bw/d
Travailleurs, long terme, inhalation		600 mg/m <sup>3</sup>

**PROPAN-2-OL**

	TWA		STEL		CEILING		Remarques	
	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm		
ACGIH	492	200	983	400			--	

Section 8

	TWA		STEL		CEILING		Remarques
	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	
Belgique-VLEP	500	200	1 000	400			--
France-VLEP			980	400			--
Suisse-MAK	500	200	1 000	400			--
Suisse-VME/VLE	500	200	1 000	400			--

**Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC**

Valeur de référence pour les microorganismes STP	2 251 mg/l
Valeur de référence en eau douce	140,9 mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	552 mg/kg
Valeur de référence en eau de mer	140,9 mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	552 mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	28 mg/kg
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	160 mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL	Effet local	Effet systémique
Consommateurs, court terme, cutanée		Aucun danger identifié
Consommateurs, court terme, inhalation		178 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, court terme, orale		51 mg/kg
Consommateurs, long terme, cutanée	Aucun danger identifié	319 mg/kg
Consommateurs, long terme, inhalation	Aucun danger identifié	89 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, long terme, orale		26 mg/kg
Travailleurs, court terme, cutanée	Aucun danger identifié	Aucun danger identifié
Travailleurs, court terme, inhalation	Aucun danger identifié	
Travailleurs, à long terme, cutanée	Aucun danger identifié	888 mg/kg
Travailleurs, long terme, inhalation	Aucun danger identifié	500 mg/m <sup>3</sup>

**ACETONE**

	TWA		STEL		CEILING		Remarques
	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	
ACGIH		250		500			--
Belgique-VLEP	594	246	1 187	492			--
France-VLEP	1 210	500	2 420	1 000			--
Luxembourg-VL	1 210	500					--
Suisse-MAK	1 200	500	2 400	1 000			--
Suisse-VME/VLE	1 200	500	2 400	1 000			--
Union européenne-VLEP	1 210	500					--

**Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC**

Valeur de référence pour les microorganismes STP	100 mg/l
Valeur de référence en eau douce	10,6 mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	30,4 mg/kg
Valeur de référence en eau de mer	1,06 mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	3,04 mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	29,5 mg/kg

Section 8

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL	Effet local	Effet systémique
Consommateurs, long terme, cutanée		62 mg/kg bw/d
Consommateurs, long terme, inhalation		200 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, long terme, orale		62 mg/kg bw/d
Travailleurs, à long terme, cutanée		186 mg/kg bw/d
Travailleurs, long terme, inhalation	2420 mg/m <sup>3</sup>	1210 mg/m <sup>3</sup>

**ISOBUTANOL**

	TWA		STEL		CEILING		Remarques
	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	
ACGIH	152	50					--
Belgique-VLEP	154	50					--
France-VLEP	150	50					--
Suisse-MAK	150	50	150	50			--
Suisse-VME/VLE	150	50	150	50			--

**Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC**

Valeur de référence pour les microorganismes STP	10 mg/l
Valeur de référence en eau douce	0,4 mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	1,56 mg/kg
Valeur de référence en eau de mer	0,04 mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,156 mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,076 mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL	Effet local	Effet systémique
Consommateurs, long terme, inhalation	55 mg/m <sup>3</sup>	
Travailleurs, long terme, inhalation	310 mg/m <sup>3</sup>	

**Mélange d'isomères d'Esano**

	TWA		STEL		CEILING		Remarques
	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	
Belgique-VLEP	1786	500	3551	1000			--
France-VLEP	1800	500					--

**2-metilpentano**

	TWA		STEL		CEILING		Remarques
	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	
Belgique-VLEP	1786	500	3551	1000			--
France-VLEP	1800	500					--

**HEPTANE**

	TWA		STEL		CEILING		Remarques
	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	
ACGIH	1639	400	2049	500			--
Belgique-VLEP	1664	400	2085	500			--
France-VLEP	1668	400	2085	500			--
Luxembourg-VL	2085	500					--
Suisse-MAK	1600	400	1600	400			--
Suisse-VME/VLE	1600	400	1600	400			--
Union européenne-VLEP	2085	500					--

Section 8

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL	Effet local	Effet systémique
Consommateurs, long terme, cutanée		149 mg/kg bw/d
Consommateurs, long terme, inhalation		447 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, long terme, orale		149 mg/kg bw/d
Travailleurs, à long terme, cutanée		300 mg/kg bw/d
Travailleurs, long terme, inhalation		2 085 mg/m <sup>3</sup>

**MÉTHANOL**

	TWA		STEL		CEILING		Remarques	
	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm		
ACGIH	262	200	328	250			Dermique	
Belgique-VLEP	266	200	333	250			Dermique	
France-VLEP	260	200					Dermique	
Luxembourg-VL	260	200					Dermique	
Suisse-MAK	260	200	1 040	800			Dermique	
Suisse-VME/VLE	260	200	1 040	800			Dermique	
Union européenne-VLEP	260	200					--	
Union européenne-VLEP	260	200					Dermique	

**Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC**

Valeur de référence pour les microorganismes STP	100 mg/l
Valeur de référence en eau douce	20,8 mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	77 mg/kg
Valeur de référence en eau de mer	2,08 mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	7,7 mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	100 mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL	Effet local	Effet systémique
Consommateurs, court terme, cutanée		4 mg/kg bw/d
Consommateurs, court terme, inhalation	26 mg/m <sup>3</sup>	26 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, court terme, orale		4 mg/kg bw/d
Consommateurs, long terme, cutanée		4 mg/kg bw/d
Consommateurs, long terme, inhalation	26 mg/m <sup>3</sup>	26 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, long terme, orale		4 mg/kg bw/d
Travailleurs, court terme, cutanée		20 mg/kg bw/d
Travailleurs, court terme, inhalation	130 mg/m <sup>3</sup>	130 mg/m <sup>3</sup>
Travailleurs, à long terme, cutanée		20 mg/kg bw/d
Travailleurs, long terme, inhalation	130 mg/m <sup>3</sup>	130 mg/m <sup>3</sup>

**ACÉTATE DE MÉTHYLE**

	TWA		STEL		CEILING		Remarques	
	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm		
ACGIH	606	200	757	250			--	
Belgique-VLEP	615	200	768	250			--	
France-VLEP	610	200	760	250			Dermique	
Suisse-MAK	310	100	1 240	400			--	
Suisse-VME/VLE	310	100	1 240	400			--	

Section 8

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC	
Valeur de référence pour les microorganismes STP	600 mg/l
Valeur de référence en eau douce	0,12 mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,128 mg/kg
Valeur de référence en eau de mer	0,012 mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,013 mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,042 mg/kg
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	20,4 mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL	Effet local	Effet systémique
Consommateurs, court terme, cutanée		203 mg/kg bw/d
Consommateurs, court terme, inhalation		3 777 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, court terme, orale		203 mg/kg bw/d
Consommateurs, long terme, cutanée		21,5 mg/kg bw/d
Consommateurs, long terme, inhalation	133 mg/m <sup>3</sup>	64 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, long terme, orale		21,5 mg/kg bw/d
Travailleurs, court terme, inhalation		3 777 mg/m <sup>3</sup>
Travailleurs, à long terme, cutanée		43 mg/kg bw/d
Travailleurs, long terme, inhalation	620 mg/m <sup>3</sup>	300 mg/m <sup>3</sup>

**ACÉTATE DE N-BUTYLE**

	TWA		STEL		CEILING		Remarques
	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	
ACGIH		50		150			--
Belgique-VLEP	238	50	712	150			--
France-VLEP	241	50	723	150			--
Luxembourg-VL	241	50	723	150			--
Suisse-MAK	480	100	960	200			--
Suisse-VME/VLE	480	100	960	200			--
Union européenne-VLEP	241	50	723	150			--

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC	
Valeur de référence pour les microorganismes STP	35,6 mg/l
Valeur de référence en eau douce	0,18 mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,981 mg/kg
Valeur de référence en eau de mer	0,018 mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,098 mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,09 mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL	Effet local	Effet systémique
Consommateurs, court terme, cutanée		6 mg/kg bw/d
Consommateurs, court terme, inhalation	300 mg/m <sup>3</sup>	300 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, court terme, orale		2 mg/kg bw/d
Consommateurs, long terme, cutanée		6 mg/kg bw/d
Consommateurs, long terme, inhalation	35,7 mg/m <sup>3</sup>	35,7 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, long terme, orale		2 mg/kg bw/d
Travailleurs, court terme, cutanée		11 mg/kg bw/d
Travailleurs, court terme, inhalation	600 mg/m <sup>3</sup>	600 mg/m <sup>3</sup>

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 8

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL	Effet local	Effet systémique
Travailleurs, à long terme, cutanée		11 mg/kg bw/d
Travailleurs, long terme, inhalation	300 mg/m <sup>3</sup>	300 mg/m <sup>3</sup>

**MASSE RÉACTIONNELLE D'ÉTHYLBENZÈNE ET DE M-XYLÈNE ET P-XYLÈNE**

	TWA		STEL		CEILING		Remarques
	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	
Union européenne-VLEP	221	50	442	100			Dermique

**Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC**

Valeur de référence pour les microorganismes STP	6,58 mg/l
Valeur de référence en eau douce	0,327 mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	12,46 mg/kg
Valeur de référence en eau de mer	0,327 mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	12,46 mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	2,31 mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL	Effet local	Effet systémique
Consommateurs, court terme, inhalation	260 mg/m <sup>3</sup>	260 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, long terme, cutanée		125 mg/kg bw/d
Consommateurs, long terme, inhalation	65,3 mg/m <sup>3</sup>	65,3 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, long terme, orale		12,5 mg/kg bw/d
Travailleurs, court terme, inhalation	442 mg/m <sup>3</sup>	442 mg/m <sup>3</sup>
Travailleurs, à long terme, cutanée		212 mg/kg bw/d
Travailleurs, long terme, inhalation	221 mg/m <sup>3</sup>	221 mg/m <sup>3</sup>

**HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUE**

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL	Effet local	Effet systémique
Consommateurs, long terme, cutanée		11 mg/kg bw/d
Consommateurs, long terme, inhalation		32 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, long terme, orale		11 mg/kg bw/d
Travailleurs, à long terme, cutanée		25 mg/kg bw/d
Travailleurs, long terme, inhalation		150 mg/m <sup>3</sup>

**toluène**

	TWA		STEL		CEILING		Remarques
	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	
ACGIH		20					--
Belgique-VLEP	77	20	384	100			Dermique
France-VLEP	76,8	20	384	100			Dermique
Luxembourg-VL	192	50	384	100			Dermique
Suisse-MAK	190	50	760	200			Dermique
Suisse-VME/VLE	190	50	760	200			Dermique
Union européenne-VLEP	192	50	384	100			Dermique

**Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC**

Valeur de référence pour les microorganismes STP	840 µg/l
Valeur de référence en eau douce	74 µg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	1,78 mg/kg
Valeur de référence en eau de mer	7,4 µg/l

Section 8

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	178 µg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	313 µg/kg
Valeur de référence pour l'atmosphère	Aucun danger identifié
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	3,78 µg/l
Valeur de référence pour eau douce, écoulement intermittent	37,8 µg/l

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL	Effet local	Effet systémique
Consommateurs, court terme, cutanée		Aucun danger identifié
Consommateurs, court terme, inhalation		226 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, court terme, orale		Aucun danger identifié
Consommateurs, long terme, cutanée	Aucun danger identifié	226 mg/kg
Consommateurs, long terme, inhalation	56,5 mg/m <sup>3</sup>	56,5 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, long terme, orale		8,13 mg/kg
Travailleurs, court terme, cutanée	Risque faible	Aucun danger identifié
Travailleurs, court terme, inhalation	384 mg/m <sup>3</sup>	384 mg/m <sup>3</sup>
Travailleurs, à long terme, cutanée	Aucun danger identifié	384 mg/kg
Travailleurs, long terme, inhalation	192 mg/m <sup>3</sup>	192 mg/m <sup>3</sup>

**acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

	TWA		STEL		CEILING		Remarques	
	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm		
Belgique-VLEP	275	50	550	100			Dermique	
France-VLEP	275	50	550	100			Dermique	
Luxembourg-VL	275	50	550	100			Dermique	
Suisse-MAK	275	50	275	50			--	
Suisse-VME/VLE	275	50	275	50			--	
Union européenne-VLEP	275	50	550	100			Dermique	

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC	
Valeur de référence pour les microorganismes STP	100 mg/l
Valeur de référence en eau douce	635 µg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	3,29 mg/kg
Valeur de référence en eau de mer	63,5 µg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	329 µg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	290 µg/kg
Valeur de référence pour l'atmosphère	Aucun danger identifié
Valeur de référence pour eau douce, écoulement intermittent	6,35 mg/l

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL	Effet local	Effet systémique
Consommateurs, long terme, cutanée		54,8 mg/kg
Consommateurs, long terme, inhalation		33 mg/kg
Consommateurs, long terme, orale		1,67 mg/kg
Travailleurs, à long terme, cutanée		153,5 mg/kg
Travailleurs, long terme, inhalation		275 mg/m <sup>3</sup>

**Hydrocarbures, C6, n-alcane, iso-alcane, cycliques, riches en n-hexane**

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

## Section 8

	TWA		STEL		CEILING		Remarques
	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	
Union européenne-VLEP	72	20					--

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL	Effet local	Effet systémique
Consommateurs, long terme, cutanée		7 mg/kg
Consommateurs, long terme, inhalation		20 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, long terme, orale		6 mg/kg
Travailleurs, à long terme, cutanée		13 mg/kg
Travailleurs, long terme, inhalation		93 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié. Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques. Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Pour le choix des mesures de gestion du risque et les conditions de travail, consulter également les scènes d'exposition jointes en annexe.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

Il convient de veiller à ce que les niveaux d'exposition soient les plus faibles possibles pour éviter les risques d'accumulation importante dans l'organisme. Gérer l'utilisation des dispositifs de protection individuelle de façon à garantir une protection maximale (ex. réduction des délais de remplacement).

#### PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

#### PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344/EN ISO 13034). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

Envisager la nécessité de fournir des vêtements antistatiques dans le cas où l'environnement de travail présenterait un risque d'explosion.

#### PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle.

#### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

#### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

## Section 8

respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

## Section 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide	
Couleur	incolore	
Odeur	caractéristique de solvant	
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible	
Point initial d'ébullition	> 65 °C (> 149 °F)	
Inflammabilité	Pas disponible	
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible	
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible	
Point d'éclair	Pas disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible	
Température de décomposition	Pas disponible	
pH	6,5	
Viscosité cinématique	Pas disponible	
Solubilité	légèrement soluble	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	Pas disponible	
Pression de vapeur	Pas disponible	
Densité et/ou densité relative	0,85 kg/l	
Densité de vapeur relative	Pas disponible	

#### Caractéristiques des particules

Informations pas disponibles.

### 9.2 Autres informations

#### 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles.

#### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Total solides 250°C	1 %	
COV (Directive 2004/42/CE)	99,8824 % – 849 g/l	

## Section 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

#### ACETATE D'ETHYLE

Il se décompose lentement en acide acétique et en éthanol sous l'action de la lumière, de l'air et de l'eau. Stable dans des conditions normales. Lors du stockage, il est lentement décomposé par l'eau.

#### METHYLETHYLKETONE

Réagit à: métaux légers, forts oxydants

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

## Section 10

Attaque différents types de matières plastiques  
Se décompose sous l'effet de la chaleur

### ACETONE

Se décompose sous l'effet de la chaleur  
L'acétone réagit en présence de bases. La vapeur forme des mélanges potentiellement explosifs avec l'air. Plus lourds que l'air, ils se déplacent au niveau du sol et peuvent clignoter à une grande distance lorsqu'ils sont allumés. Il peut se charger électrostatiquement.

### ACÉTATE DE N-BUTYLE

Se décompose au contact de: eau

### toluène

Éviter l'exposition à: lumière

### acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage  
Au contact de l'air, peut produire lentement des peroxydes qui explosent par augmentation de la température.

## 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### PROPAN-2-OL

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

### ACETATE D'ETHYLE

Risque d'explosion au contact de: métaux alcalins, hydrures, oléum  
Peut réagir violemment avec: fluor, agents oxydants forts, acide chloro-sulfurique, tert-butoxide de potassium  
Forme des mélanges explosifs avec: air

### METHYLETHYLKETONE

Peut former des peroxydes avec: air, lumière, agents oxydants forts  
Risque d'explosion au contact de: peroxyde d'hydrogène, acide nitrique, acide sulfurique  
Peut réagir dangereusement avec: agents oxydants, trichlorométhane, alcalis  
Forme des mélanges explosifs avec: air

### PROPAN-2-OL

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### ACETONE

Risque d'explosion au contact de: trifluorure de brome, dioxyde de fluor, peroxyde d'hydrogène, chlorure de nitrosyle, 2-méthyle-1,3-butadiène, nitrométhane, perchlorate de nitrosyle  
Peut réagir dangereusement avec: tert-butoxide de potassium, hydroxides alcalins, brome, bromoforme, isoprène, sodium, dioxyde de soufre, trioxyde de chrome, chlorure de chromyle, acide nitrique, chloroforme, acide peroxymonosulfurique, oxychlorure de phosphore, acide chromo-sulfurique, fluor, agents oxydants forts, agents réducteurs forts  
Dégage des gaz inflammables au contact de: perchlorate de nitrosyle

### ISOBUTANOL

Réagit avec les agents oxydants puissants

### ACÉTATE DE N-BUTYLE

Risque d'explosion au contact de: agents oxydants forts  
Peut réagir dangereusement avec: hydroxides alcalins, tert-butoxide de potassium  
Forme des mélanges explosifs avec: air  
Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 10

#### **MASSE RÉACTIONNELLE D'ÉTHYLBENZÈNE ET DE M-XYLÈNE ET P-XYLÈNE**

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage. Réagit violemment avec : oxydants forts, acides forts, acide nitrique, perchlorates. Peut former des mélanges explosifs avec : air.

##### **toluène**

Risque d'explosion au contact de: acide sulfurique fumant, acide nitrique, perchlorate d'argent, dioxyde d'azote, halogénures non métalliques, acide acétique, nitrocomposés organiques

Peut former des mélanges explosifs avec: air

Peut réagir dangereusement avec: agents oxydants forts, acides forts, soufre

##### **acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

Peut réagir violemment avec: substances oxydantes, acides forts, métaux alcalins

### **10.4 Conditions à éviter**

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition.

#### **ACETATE D'ETHYLE**

Éviter l'exposition à: lumière, sources de chaleur, flammes nues

Sources d'inflammation.

#### **METHYLETHYLCEtone**

Éviter l'exposition à: sources de chaleur

#### **PROPAN-2-OL**

sources d'inflammation, décharges électrostatiques, températures élevées.

#### **ACETONE**

Éviter l'exposition à: sources de chaleur, flammes nues

Facilement inflammable. Les vapeurs concentrées sont plus lourdes que l'air. Forme des mélanges explosifs avec l'air, même dans des conteneurs vides et non nettoyés. Il peut produire, s'il est mélangé à des hydrocarbures chlorés et exposé à la lumière, de l'acétone chlorée très irritante.

#### **ACÉTATE DE MÉTHYLE**

Charge / décharge statique, formation de vapeur / aérosol, sources d'inflammation.

#### **ACÉTATE DE N-BUTYLE**

Éviter l'exposition à: humidité, sources de chaleur, flammes nues

Évitez tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les décharges d'électricité statique. Évitez toute source d'inflammation.

#### **MASSE RÉACTIONNELLE D'ÉTHYLBENZÈNE ET DE M-XYLÈNE ET P-XYLÈNE**

Évitez tout contact avec des oxydants puissants.

### **10.5 Matières incompatibles**

#### **ACETATE D'ETHYLE**

Incompatible avec: acides, bases, forts oxydants, aluminium, nitrates, acide chloro-sulfurique

Matériaux non compatibles: matériaux plastiques

Agents oxydants, acides, alcalis.

#### **METHYLETHYLCEtone**

Incompatible avec: forts oxydants, acides inorganiques, ammoniac, cuivre, chloroforme

#### **ACETONE**

Incompatible avec: acides, substances oxydantes

Attaque de nombreux plastiques et caoutchoucs. De la condensation peut se former au contact de l'hydroxyde de baryum, de l'hydroxyde de sodium et de nombreuses autres matières alcalines.

Évitez tout contact avec des agents oxydants puissants, des alcalis et des amines.

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 10

### **ISOBUTANOL**

Agents oxydants puissants

### **ACÉTATE DE MÉTHYLE**

Agents oxydants. Réagit avec: les alcalis. La réaction provoque la formation de: méthanol et chaleur.

### **ACÉTATE DE N-BUTYLE**

Incompatible avec: eau, nitrates, forts oxydants, acides, alcalis, zinc  
Acides forts et bases fortes, agents oxydants forts.

### **acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

Incompatible avec: substances oxydantes, acides forts, métaux alcalins

## **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

### **ACETATE D'ETHYLE**

Oxydes de carbone lors de la combustion.

### **ACETONE**

Peut dégager: cétène, substances irritantes  
En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

## **Section 11 Informations toxicologiques**

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification. Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

### **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008**

#### **11.1.1 Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations**

##### **acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

La principale voie d'entrée est la voie cutanée, la voie respiratoire étant moins importante, compte tenu de la basse tension de vapeur du produit.

#### **11.1.2 Informations sur les voies d'exposition probables**

##### **MÉTHANOL**

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.  
POPULATION: ingestion de nourriture et d'eau contaminés; contact avec la peau de produits contenant la substance.

##### **ACÉTATE DE N-BUTYLE**

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

##### **MASSE RÉACTIONNELLE D'ÉTHYLBENZÈNE ET DE M-XYLÈNE ET P-XYLÈNE**

TRAVAILLEURS : inhalation ; contact avec la peau.  
POPULATION : ingestion d'aliments ou d'eau contaminés ; inhalation de l'air ambiant.

##### **toluène**

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.  
POPULATION: ingestion de nourriture et d'eau contaminés; inhalation air ambiant; contact avec la peau de produits contenant la substance.

##### **acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 11

### Hydrocarbures, C6, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, riches en n-hexane

TRAVAILLEURS : inhalation ; contact avec la peau.

POPULATION : inhalation de l'air ambiant.

#### 11.1.3 Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

##### MÉTHANOL

La dose minimale mortelle pour l'homme par ingestion est considérée comme comprise entre 300 et 1000 mg/kg. L'ingestion de 4-10 ml de la substance peut provoquer chez l'homme adulte la cécité permanente (IPCS).

##### ACÉTATE DE N-BUTYLE

Chez l'homme, les vapeurs de la substance provoque une irritation des yeux et du nez. En cas d'exposition répétée, provoque irritation cutanée, dermatose (accompagnée de sécheresse et de gerçures) et kératite.

##### MASSE RÉACTIONNELLE D'ÉTHYLBENZÈNE ET DE M-XYLÈNE ET P-XYLÈNE

Action toxique sur le système nerveux central (encéphalopathies) ; action irritante sur la peau, les conjonctives, la cornée et le système respiratoire.

##### toluène

Exerce une action toxique sur le système nerveux central et périphérique en entraînant encéphalopathies et polyneuropathies); l'action irritante s'exerce sur la peau, la conjonctive, la cornée et l'appareil respiratoire.

##### acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Au-delà de 100 ppm, provoque une irritation des muqueuses oculaires, nasales et oropharyngées. A 1000 ppm, on note des troubles de l'équilibre et une irritation intense des yeux. Les examens cliniques et biologiques effectués sur des volontaires exposés n'ont fait apparaître aucune anomalie. L'acétate produit une irritation cutanée et oculaire majeure par contact direct. Aucun effet chronique sur l'homme n'a été observé (INCR, 2010).

### Hydrocarbures, C6, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, riches en n-hexane

L'action toxique chronique concerne le système nerveux central et périphérique ; celui-ci est également affecté par un effet aigu.

L'action irritante se produit sur le système respiratoire, les conjonctives et la peau.

#### 11.1.4 Effets interactifs

##### ACÉTATE DE N-BUTYLE

A été recensé, chez un ouvrier de 33 ans, un cas d'intoxication aiguë lors d'une opération de nettoyage d'un réservoir avec un produit contenant des xylènes, de l'acétate de butyle et de l'acétate de glycol éthylique. Le sujet présentait: irritation conjonctivale et irritation de la trachée respiratoire, somnolence et troubles de la coordination des mouvements; symptômes qui se sont résorbés au bout de 5 heures. Les symptômes sont attribués à un empoisonnement aux xylènes mixtes et à l'acétate de butyle, avec éventuel effet synergique responsable des effets neurologiques. Des cas de kératite vacuolaire ont été observés chez des travailleurs exposés à un mélange de vapeurs d'acétate de butyle et d'isobutanol, sans certitude quant à la responsabilité d'un solvant particulier (INRC, 2011).

##### MASSE RÉACTIONNELLE D'ÉTHYLBENZÈNE ET DE M-XYLÈNE ET P-XYLÈNE

La consommation d'alcool interfère avec le métabolisme de la substance, l'inhibant. La consommation d'éthanol (0,8 g/kg) avant une exposition de 4 heures aux vapeurs de xylène (145 et 280 ppm) provoque une diminution de 50 % de l'excrétion d'acide méthylippurique, tandis que la concentration sanguine de xylènes augmente d'environ 1,5 à 2 fois. Dans le même temps, les effets secondaires secondaires de l'éthanol augmentent. Le métabolisme du xylène est augmenté par les inducteurs enzymatiques tels que le phénobarbital et le 3-méthylcholanthrène. L'aspirine et les xylènes inhibent mutuellement leur conjugaison avec la glycine, ce qui entraîne une diminution de l'excrétion urinaire de l'acide méthylippurique. D'autres produits industriels peuvent interférer avec le métabolisme des xylènes.

##### toluène

D'autres médicaments ou d'autres produits industriels peuvent interférer avec le métabolisme du toluène.

### Hydrocarbures, C6, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, riches en n-hexane

L'exposition concomitante au toluène ou à la méthyléthylcétone inhibe le métabolisme de la substance et la formation de 2,5-hexanedione (INRS, 2008).

## Section 11

**11.1.5 TOXICITÉ AIGUË**

ATE (Inhalation - aérosols / poussières) du mélange	> 5 mg/l
ATE (Inhalation - vapeurs) du mélange	> 20 mg/l
ATE (Oral) du mélange	1 020,408 mg/kg
ATE (Dermal) du mélange	> 2 000 mg/kg

**ACETATE D'ETHYLE**

Méthode: règle multi-substances pour le test de neurotoxicité 40 CFR partie 799 (58 FR 40262)

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50 > 20 000 mg / kg pc

**METHYLETHYLCEtone**

LD50 (Oral):	2 737 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Rat
LD50 (Dermal):	6 480 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Lapin
LC50 (Inhalation vapeurs):	23,5 mg/l	Durée d'exposition: 4h Espèces/lignes directrices: Rat

**PROPAN-2-OL**

LD50 (Oral):	5 840 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Rat
LD50 (Dermal):	13 900 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Rat
LC50 (Inhalation vapeurs):	72,6 mg/l	Durée d'exposition: 4h Espèces/lignes directrices: Rat

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 401

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sherman)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50: 5,84 autres: g / kg de poids corporel

Référence bibliographique: Smyth HF & Carpenter CP, EXPÉRIENCE SUPPLÉMENTAIRE AVEC LE TEST DE DÉTERMINATION DE LA GAMME DANS LE LABORATOIRE INDUSTRIEL DE TOXICOLOGIE (1948)

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeur)

Résultats: CL50: ca. 5 000 ppm

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 402

Fiabilité: 2

Espèce: lapin

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50: 16,4 mL / kg pc

Référence bibliographique: Smyth HF & Carpenter CP, EXPÉRIENCE SUPPLÉMENTAIRE AVEC LE TEST DE DÉTERMINATION DE LA GAMME DANS LE LABORATOIRE INDUSTRIEL DE TOXICOLOGIE (1948)

**ACETONE**

LD50 (Oral):	5 800 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Rat
--------------	-------------	---------------------------------

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 11

LD50 (Dermal):	7 400 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Lapin
LC50 (Inhalation vapeurs):	76 mg/l	Durée d'exposition: 4h Espèces/lignes directrices: Rat

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 5800 mg / kg pc

Référence bibliographique: Potentialisation à l'acétone de la toxicité aiguë de l'acétonitrile, Freeman JJ, Hayes EP (1985)

### ISOBUTANOL

LD50 (Oral):	2 460 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Rat
LD50 (Dermal):	2 460 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Lapin
LC50 (Inhalation vapeurs):	19,2 mg/l	Durée d'exposition: 4h Espèces/lignes directrices: Rat

Méthode: OCDE 401

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 > 2830 mg / kg pc

Méthode: OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: DL50 > 2000 mg / kg pc

Méthode: OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50 > 2000 mg / kg pc

### MÉTHANOL

LD50 (Oral):	2 528 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Ratto (équivalente o Similare a OCDE 401)
LD50 (Dermal):	17 100 mg/kg	
LC50 (Inhalation vapeurs):	43,68 mg/l	Durée d'exposition: 6h Espèces/lignes directrices: Rat
ATE (Oral)	100 mg/kg	estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)
ATE (Dermal)	300 mg/kg	estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)
ATE (Inhalation - vapeurs)	3 mg/l	estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)
ATE (Inhalation - aérosols / poussières)	0,5 mg/l	estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

ATE (Dermique) : 300 mg/kg estimation du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (données utilisées pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange) 100 mg/kg estimation du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP

ETA (Oral) : (données utilisées pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë du mélange) > 87,6 mg/l/4h Rat

CL50 (Inhalation de vapeur) : 3 mg/l estimé à partir du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 11

STA (Vapour inhalation) : (données utilisées pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

**ACÉTATE DE MÉTHYLE**

LD50 (Oral):	6482 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Ratto
LD50 (Dermal):	> 2 000 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Rat
LC50 (Inhalation vapeurs):	> 49,2 mg/l	Durée d'exposition: 4h Espèces/lignes directrices: Lapin

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 401

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Carworth-Wistar; mâle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 6482 mg / kg pc

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (albinos; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: non indiqué

Méthode: OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50 > 2000 mg / kg pc

**ACÉTATE DE N-BUTYLE**

LD50 (Oral):	> 6400 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Rat
LD50 (Dermal):	> 5000 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Lapin
LC50 (Inhalation vapeurs):	21,1 mg/l	Durée d'exposition: 4h Espèces/lignes directrices: Rat

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 423

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 12,2 ml / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 402

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50 > 16 mL / kg pc

**MASSE RÉACTIONNELLE D'ÉTHYLBENZÈNE ET DE M-XYLÈNE ET P-XYLÈNE**

LD50 (Oral):	3 523 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Rat
LD50 (Dermal):	4350 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Lapin
LC50 (Inhalation vapeurs):	26 mg/l	Durée d'exposition: 4h Espèces/lignes directrices: Rat
ATE (Dermal)	1 100 mg/kg	estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP
ATE (Inhalation - vapeurs)	11 mg/l	estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.1

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (F344 / N; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 3523 mg / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.2

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

## Section 11

Fiabilité: 2  
 Espèce: Rat (Long-Evans; mâle)  
 Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)  
 Résultats: CL50 = 6350 ppm

### HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUE

LD50 (Oral):	3 492 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Rat
LD50 (Dermal):	< 3 160 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Lapin
LC50 (Inhalation aérosols/poussières):	> 6 193 mg/l	Durée d'exposition: 4h Espèces/lignes directrices: Rat

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2  
 Espèce: Rat (Charles River CD; mâle / femelle)  
 Voie d'exposition: Orale  
 Résultats: DL50 = 4 ml / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 1  
 Espèce: Rat (CrI: CDBR; mâle / femelle)  
 Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)  
 Résultats: CL50 > 6193 mg / m3 d'air

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 402

Fiabilité: 2  
 Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)  
 Voie d'exposition: cutanée  
 Résultats: DL50 = 3160 mg / kg pc

### toluène

LD50 (Oral):	5 000 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Rat
LD50 (Dermal):	5 000 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Lapin
LC50 (Inhalation vapeurs):	25,7 mg/l	Durée d'exposition: 4h Espèces/lignes directrices: Rat

### acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

LD50 (Oral):	6 190 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Rat
LD50 (Dermal):	2 000 mg/kg	Espèces/lignes directrices: Rat

### Hydrocarbures, C6, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, riches en n-hexane

LD50 (Oral):	25 ml/kg	Espèces/lignes directrices: Rat
LD50 (Dermal):	5 ml/kg	Espèces/lignes directrices: Lapin
LC50 (Inhalation aérosols/poussières):	> 20 mg/l	Durée d'exposition: 4h Espèces/lignes directrices: Rat

#### 11.1.6 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée.

#### METHYLETHYLKETONE

Méthode: OCDE 404  
 Fiabilité: 2  
 Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)  
 Voie d'exposition: cutanée  
 Résultats: non irritant

#### PROPAN-2-OL

Méthode: non indiquée

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

## Section 11

Fiabilité: 2  
 Espèce: lapin  
 Voie d'exposition: cutanée  
 Résultats: Non classé  
 Référence bibliographique: Nixon G, Tyson C et Wertz W, Comparaisons interspécifiques de l'irritation cutanée (1975)

### MÉTHANOL

Méthode: non indiquée  
 Fiabilité: 2  
 Espèce: Lapin (blanc de Vienne)  
 Voie d'exposition: cutanée  
 Résultats: non irritant

### ACÉTATE DE MÉTHYLE

Méthode: OCDE 404  
 Fiabilité: 1  
 Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)  
 Voie d'exposition: cutanée  
 Résultats: non irritant

### ACÉTATE DE N-BUTYLE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 404  
 Fiabilité: 2  
 Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)  
 Voie d'exposition: cutanée  
 Résultats: non irritant

### HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUE

Méthode: directive 67/548 / CEE (OCDE TG 404)  
 Fiabilité: 1  
 Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)  
 Voie d'exposition: cutanée  
 Résultats: Non classé

## 11.1.7 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux.

### ACETATE D'ETHYLE

Méthode: OCDE 405  
 Fiabilité: 2  
 Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)  
 Voie d'exposition: oculaire  
 Résultats: non irritant

### METHYLETHYLCEtone

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 405  
 Fiabilité: 2  
 Espèce: lapin (albinos)  
 Voie d'exposition: oculaire  
 Résultats: Catégorie 2, irritant

### PROPAN-2-OL

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 405  
 Fiabilité: 1  
 Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)  
 Voie d'exposition: oculaire  
 Résultats: Catégorie 2

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 11

#### **ISOBUTANOL**

Méthode: OCDE 405  
 Fiabilité: 1  
 Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)  
 Voie d'exposition: oculaire  
 Résultats: Corrosif

#### **MÉTHANOL**

Méthode: non indiquée  
 Fiabilité: 2  
 Espèce: lapin  
 Voie d'exposition: oculaire  
 Résultats: non irritant

#### **ACÉTATE DE MÉTHYLE**

Méthode: OCDE 405  
 Fiabilité: 1  
 Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)  
 Voie d'exposition: oculaire  
 Résultats: irritant

#### **ACÉTATE DE N-BUTYLE**

Méthode: OCDE 405  
 Fiabilité: 2  
 Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)  
 Voie d'exposition: oculaire  
 Résultats: non irritant

#### **HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUE**

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 405  
 Fiabilité: 1  
 Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)  
 Voie d'exposition: oculaire  
 Résultats: non irritant

#### **11.1.8 SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### **PROPAN-2-OL**

Méthode: OCDE 406  
 Fiabilité: 1  
 Espèce: cobaye (Hartley; mâle / femelle)  
 Voie d'exposition: cutanée  
 Résultats: non sensibilisant

#### **ACETONE**

Méthode: non indiquée  
 Fiabilité: 2  
 Espèce: cobaye (Hartley; femelle)  
 Voie d'exposition: cutanée  
 Résultats: non sensibilisant  
 Référence bibliographique: Un nouveau protocole et de nouveaux critères pour la détermination quantitative des puissances de sensibilisation des produits chimiques par test de maximisation sur le cobaye, Nakamura A, Momma J, Sekiguchi H, Noda T, Yamano T, Kaniwa MA, Kojima S, Tsuda M, Kurokawa Y (1994)

#### **ISOBUTANOL**

Méthode: QSAR  
 Fiabilité: 1

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

## Section 11

Espèce: non indiquée  
Voie d'exposition: cutanée  
Résultats: Non classé

### HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUE

Méthode: OCDE 406  
Fiabilité: 1  
Espèce: cobaye (Hartley; femelle)  
Voie d'exposition: cutanée  
Résultats: non sensibilisant

### Sensibilisation cutanée

### ACETATE D'ETHYLE

Méthode: OCDE 406  
Fiabilité: 1  
Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; femelle)  
Voie d'exposition: cutanée  
Résultats: non sensibilisant

### METHYLETHYLKETONE

Méthode: OCDE 406  
Fiabilité: 1  
Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; femelle)  
Voie d'exposition: cutanée  
Résultats: non sensibilisant

### MÉTHANOL

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 406  
Fiabilité: 2  
Espèce: cobaye (Pirbright White; femelle)  
Voie d'exposition: cutanée  
Résultats: non sensibilisant

## 11.1.9 MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### ACETATE D'ETHYLE

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471  
Fiabilité: 2  
Espèce: S. typhimurium  
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474  
Fiabilité: 2  
Espèce: hamster chinois (mâle / femelle)  
Voie d'exposition: Orale  
Résultats: négatifs

### METHYLETHYLKETONE

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471  
Fiabilité: 2  
Espèce: S. typhimurium  
Résultats: négatifs

Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474  
Fiabilité: 2  
Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 11

Voie d'exposition: Intrapéritonal

Résultats: négatifs

**PROPAN-2-OL**

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 476

Fiabilité: 1

Espèce: hamster chinois

Résultats: négatifs avec ou sans activation métabolique

Référence bibliographique:

Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (ICR; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

**ISOBUTANOL**

Méthode: non indiquée - test in vitro

Fiabilité: 2

Espèce: hamster chinois

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Référence bibliographique: Évaluation du potentiel génotoxique de certains composés organiques volatils microbiens (MVOC) avec le test des comètes, le test du micronoyau et le test de mutation du gène HPRT, Kreja L, Seidel H-J (2002)

Méthode: test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (NMRI; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

**ACÉTATE DE MÉTHYLE**

Méthode: test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: négatifs

**ACÉTATE DE N-BUTYLE**

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 2

Espèce: S. typhimurium, E. Coli

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (NMRI; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

**MASSE RÉACTIONNELLE D'ÉTHYLBENZÈNE ET DE M-XYLÈNE ET P-XYLÈNE**

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.19 - test in vitro

Fiabilité: 2

Espèce: hamster chinois

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

## Section 11

Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 478

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Long-Evans; mâle / femelle)

Voie d'exposition: intrapéritonéale

Résultats: négatifs

### **HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUE**

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 475

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation ( vapeurs)

Résultats: négatifs

### **11.1.10 CANCÉROGÉNICITÉ**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### **ACETONE**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (ICR; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: négatifs

Référence bibliographique: Tests de cancérogénicité sur la peau de souris des ignifugeants tris (2,3-dibromopropyl) phosphate, chlorure de tétrakis (hydroxyméthyl) phosphonium et bromure de polyvinyle, Van Duuren BL, Loewengart G, Seldman I, Smith AC, Melchionne S (1974)

#### **MASSE RÉACTIONNELLE D'ÉTHYLBENZÈNE ET DE M-XYLÈNE ET P-XYLÈNE**

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.32

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (B6C3F1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

#### **toluène**

Classé dans le groupe 3 (non classifiable comme cancérogène pour l'homme) par l'International Agency for Research on Cancer (IARC) - (IARC, 1999).

La US Environmental Protection Agency (EPA) soutient que les " données ne permettent pas une évaluation du potentiel cancérogène ".

#### **Hydrocarbures, C6, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, riches en n-hexane**

L'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis affirme que « les données se sont révélées inadéquates pour une évaluation du potentiel cancérogène » (dossier en ligne de l'EPA des États-Unis, 2015).

### **11.1.11 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION**

Susceptible de nuire au fœtus.

#### **ACETATE D'ETHYLE**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 11

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414  
 Fiabilité: 2  
 Espèce: Rat (Sprague-Dawley)  
 Voie d'exposition: Inhalation  
 Résultats: négatifs

**PROPAN-2-OL**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416  
 Fiabilité: 1  
 Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)  
 Voie d'exposition: Orale  
 Résultats: NOAEL 500

**Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité**

**METHYLETHYLKETONE**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416  
 Fiabilité: 2  
 Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)  
 Voie d'exposition: Orale  
 Résultats: NOAEL (fertilité) 10000 mg / L

**ISOBUTANOL**

Méthode: EPA OPPTS 870.3800  
 Fiabilité: 1  
 Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)  
 Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)  
 Résultats: négatifs, NOAEL (fertilité) > = 7,5 mg / L d'air

**ACÉTATE DE N-BUTYLE**

Méthode: OCDE 416  
 Fiabilité: 1  
 Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)  
 Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)  
 Résultats: négatifs, NOAEC (fertilité) = 750 ppm

**MASSE RÉACTIONNELLE D'ÉTHYLBENZÈNE ET DE M-XYLÈNE ET P-XYLÈNE**

Méthode: non indiquée  
 Fiabilité: 2  
 Espèce: Rat (CrI-CD® (SC) BR; mâle / femelle)  
 Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)  
 Résultats: négatifs, NOAEC (fertilité) = 500 ppm

**HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUE**

Méthode: non indiquée  
 Fiabilité: 2  
 Espèce: Rat (Crj: CD (SD); mâle / femelle)  
 Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)  
 Résultats: négatifs, NOAEC (fertilité) = 1500 ppm

**Effets néfastes sur le développement des descendants**

**METHYLETHYLKETONE**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414  
 Fiabilité: 1  
 Espèce: Rat (Sprague-Dawley)  
 Voie d'exposition: Inhalation  
 Résultats: NOAEC (développement) ca. 1 002 ppm

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 11

#### ACETONE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414  
 Fiabilité: 1  
 Espèce: Rat (Sprague-Dawley)  
 Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)  
 Résultats: négatifs, NOAEC (développement) = 2200 ppm

#### ISOBUTANOL

Méthode: OCDE 414  
 Fiabilité: 1  
 Espèce: Rat (Wistar)  
 Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)  
 Résultats: négatif, NOAEL (développement) = 10 mg / L d'air

#### ACÉTATE DE N-BUTYLE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414  
 Fiabilité: 1  
 Espèce: Rat (Sprague-Dawley)  
 Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)  
 Résultats: positifs, NOAEC (développement) = 1500 ppm

#### MASSE RÉACTIONNELLE D'ÉTHYLBENZÈNE ET DE M-XYLÈNE ET P-XYLÈNE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414  
 Fiabilité: 2  
 Espèce: Rat (Sprague-Dawley)  
 Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)  
 Résultats: positifs (développement)

#### HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUE

Méthode: non indiquée - lecture croisée  
 Fiabilité: 2  
 Espèce: Souris (CD-1)  
 Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)  
 Résultats: NOEAC (développement) = 500 ppm

#### 11.1.12 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 Risque présumé d'effets graves pour les organes.

#### ACETATE D'ETHYLE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

#### METHYLETHYLKETONE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

#### PROPAN-2-OL

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

#### ACETONE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

#### ISOBUTANOL

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 11

#### **MÉTHANOL**

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

#### **ACÉTATE DE MÉTHYLE**

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition unique.

#### **ACÉTATE DE N-BUTYLE**

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

#### **MASSE RÉACTIONNELLE D'ÉTHYLBENZÈNE ET DE M-XYLÈNE ET P-XYLÈNE**

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité prgani d'exposition cible pour une exposition unique.

#### **HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUE**

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

#### **Organes cibles**

##### **ACETATE D'ETHYLE**

Système nerveux central.

##### **METHYLETHYLCEONE**

Système nerveux central.

##### **ACETONE**

Effets narcotiques

##### **ISOBUTANOL**

Voies respiratoires

##### **MÉTHANOL**

Nerf optique (nervus opticus), système nerveux central

##### **ACÉTATE DE MÉTHYLE**

Système nerveux central

##### **ACÉTATE DE N-BUTYLE**

Système nerveux central.

##### **HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUE**

Système nerveux, système respiratoire

#### **Voie d'exposition**

##### **ACETATE D'ETHYLE**

Inhalation

##### **PROPAN-2-OL**

Inhalée

##### **ACETONE**

inhalation

##### **HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUE**

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 11

inhalation

### 11.1.13 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Risque présumé d'effets graves au niveau des organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

#### ACETATE D'ETHYLE

Méthode: équivalente ou similaire à EPA OTS 795.2600

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL 900 mg / kg pc / jour

Méthode: EPA OTS 798.2450

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (CrI: CD®BR; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: LOEC 350 ppm

#### METHYLETHYLKETONE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC 5041 ppm

#### PROPAN-2-OL

Méthode: OCDE 451

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC = 5000 ppm

#### ACETONE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs, NOAEL = 10000 ppm

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: négatifs, NOAEC = 19000 ppm

Référence bibliographique: Evaluation of toluene and acetone inhalant inuse. II. Développement de modèles et toxicologie, Bruckner JV, Peterson RG (1981)

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: non indiquée

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: négatifs

Référence bibliographique: Pathologie du vieillissement des souris SENCAR femelles utilisées comme témoins dans les études de carcinogénèse cutanée en deux étapes, Ward J, Quander RD, Wenk M, Spangler E (1986)

#### ISOBUTANOL

Méthode: OCDE 408

Fiabilité: 1

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

## Section 11

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)  
 Voie d'exposition: Orale  
 Résultats: négatifs, NOAEL > 1450 mg / kg pc / jour

Méthode: EPA OPPTS 870.3800  
 Fiabilité: 1  
 Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)  
 Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)  
 Résultats: négatif, NOAEL = 7,5 mg / L d'air

### MÉTHANOL

Sur la base des données disponibles et par le jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

### ACÉTATE DE MÉTHYLE

Méthode: OCDE 412  
 Fiabilité: 1  
 Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)  
 Voie d'exposition: Inhalation (aérosol)  
 Résultats: NOAEC = 350 ppm

### ACÉTATE DE N-BUTYLE

Méthode: EPA OTS 798.2650  
 Fiabilité: 2  
 Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)  
 Voie d'exposition: Orale  
 Résultats: NOAEL = 125 mg / kg pc / jour

Méthode: EPA OTS 798.2450  
 Fiabilité: 1  
 Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)  
 Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)  
 Résultats: négatifs, NOAEC = 500 ppm

### MASSE RÉACTIONNELLE D'ÉTHYLBENZÈNE ET DE M-XYLÈNE ET P-XYLÈNE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408  
 Fiabilité: 2  
 Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)  
 Voie d'exposition: Orale  
 Résultats: négatifs, NOAEL = 150 mg / kg pc / jour

### HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408  
 Fiabilité: 2  
 Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)  
 Voie d'exposition: Orale  
 Résultats: négatifs, NOAEL = 600 mg / kg pc / jour

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 452  
 Fiabilité: 1  
 Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)  
 Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)  
 Résultats: négatifs, NOAEC = 900 mg / m3 d'air

#### 11.1.14 DANGER PAR ASPIRATION

Toxique par aspiration

## Section 11

**11.2 Informations sur les autres dangers**

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

**Section 12 Informations écologiques**

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

Le produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement et est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets négatifs à long terme sur l'environnement aquatique.

**12.1 Toxicité****PROPAN-2-OL**

EC50 - Crustacés	13 299 mg/l	Durée d'exposition: 48h Espèces/lignes directrices: Daphnia magna
LC50 - Poissons	> 9,64 g/l	Durée d'exposition: 96h

**HEPTANE**

EC50 - Crustacés	82,5 mg/l	Durée d'exposition: 48h Espèces/lignes directrices: Daphnia magna
LC50 - Poissons	375 mg/l	Durée d'exposition: 96h Espèces/lignes directrices: Oreochromis mossambicus
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	1,5 mg/l	Durée d'exposition: 72h Espèces/lignes directrices: Algae

**MÉTHANOL**

EC50 - Crustacés	18 260 mg/l	Durée d'exposition: 96h Espèces/lignes directrices: Daphnia (OCDE TG 202)
LC50 - Poissons	15 400 mg/l	Durée d'exposition: 96h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	22 000 mg/l	Durée d'exposition: 96h Espèces/lignes directrices: Directive de l'OCDE 201

**ACÉTATE DE MÉTHYLE**

EC50 - Crustacés	1 026,7 mg/l	Durée d'exposition: 48h
LC50 - Poissons	250 mg/l	Durée d'exposition: 96h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 120 mg/l	Durée d'exposition: 72h

**ACÉTATE DE N-BUTYLE**

EC10 Algues / Plantes Aquatiques	196 mg/l	Durée d'exposition: 72h
EC50 - Crustacés	44 mg/l	Durée d'exposition: 48h
LC50 - Poissons	18 mg/l	Durée d'exposition: 96h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	397 mg/l	Durée d'exposition: 72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	196 mg/l	

**MASSE RÉACTIONNELLE D'ÉTHYLBENZÈNE ET DE M-XYLÈNE ET P-XYLÈNE**

EC10 Algues / Plantes Aquatiques	0,44 mg/l	Durée d'exposition: 72h
EC50 - Crustacés	1 mg/l	Durée d'exposition: 48h
LC50 - Poissons	2,6 mg/l	Durée d'exposition: 96h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	1,3 mg/l	Durée d'exposition: 72h
NOEC Chronique Poissons	1,3 mg/l	

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 12

NOEC Chronique Crustacés	0,96 mg/l	
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	0,44 mg/l	

**HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUE**

EC50 - Crustacés	3,2 mg/l	Durée d'exposition: 48h Espèces/lignes directrices: Daphnia magna
LC50 - Poissons	9,2 mg/l	Durée d'exposition: 96h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	2,9 mg/l	Durée d'exposition: 72h Espèces/lignes directrices: Pseudokirchneriella subcapitata

**toluène**

EC50 - Crustacés	3,78 mg/l	Durée d'exposition: 48h
LC50 - Poissons	5,5 mg/l	Durée d'exposition: 96h
NOEC Chronique Poissons	1,39 mg/l	
NOEC Chronique Crustacés	740 µg/l	

**acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

EC50 - Crustacés	500 mg/l	Durée d'exposition: 48h
LC50 - Poissons	> 100 mg/l	Durée d'exposition: 96h
NOEC Chronique Poissons	47,5 mg/l	
NOEC Chronique Crustacés	100 mg/l	
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	1 g/l	

**Hydrocarbures, C6, n-alcane, iso-alcane, cycliques, riches en n-hexane**

EC50 - Crustacés	39 mg/l	Durée d'exposition: 48h Espèces/lignes directrices: Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	39 mg/l	Durée d'exposition: 72h Espèces/lignes directrices: Pseudokirchneriella subcapitata

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**ACETATE D'ETHYLE**

Solubilité dans l'eau	> 10 000 mg/l	
Dégradabilité	Rapidement dégradable	

Rapidement dégradable, 60% en 10 jours.

**METHYLETHYLKETONE**

Solubilité dans l'eau	> 10 000 mg/l	
Dégradabilité	Rapidement dégradable	

Rapidement dégradable dans l'eau, 60% en 14 jours.

**PROPAN-2-OL**

Solubilité dans l'eau	1 000 g/l	
Dégradabilité	Rapidement dégradable	

Dégradable rapidement dans l'eau.

**ACETONE**

Dégradabilité	Rapidement dégradable	
---------------	-----------------------	--

Facilement dégradable dans l'eau, 90,9% en 28 jours.

**ISOBUTANOL**

Solubilité dans l'eau	$1\ 000 \leq x \leq 10\ 000$ mg/l	
-----------------------	-----------------------------------	--

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 12

Dégradabilité	Rapidement dégradable
Facilement dégradable dans l'eau, 70-80% en 28 jours.	

**Mélange d'isomères d'Esano**

Les hydrocarbures paraffiniques présents peuvent être considérés comme biodégradables dans l'eau et l'air. La plus grande part dans l'eau, la plus petite dans l'eau sans dégradation qui tend à s'accumuler dans les poissons.

**2-metilpentano**

Les hydrocarbures paraffiniques présents peuvent être considérés comme biodégradables dans l'eau et l'air. La plus grande part dans l'eau, la plus petite dans l'eau sans dégradation qui tend à s'accumuler dans les poissons.

**HEPTANE**

Solubilité dans l'eau	$0,1 \leq x \leq 100$ mg/l
Dégradabilité	Rapidement dégradable

**MÉTHANOL**

Solubilité dans l'eau	$1\ 000 \leq x \leq 10\ 000$ mg/l
Dégradabilité	Rapidement dégradable
Facilement dégradable dans l'eau, 95% en 20 jours.	

**ACÉTATE DE MÉTHYLE**

Solubilité dans l'eau	243 500 mg/l
Dégradabilité	Rapidement dégradable
Facilement dégradable dans l'eau, 70% en 28 jours.	

**ACÉTATE DE N-BUTYLE**

Solubilité dans l'eau	$1\ 000 \leq x \leq 10\ 000$ mg/l
Facilement dégradable dans l'eau, 83% en 28 jours.	

**MASSE RÉACTIONNELLE D'ÉTHYLBENZÈNE ET DE M-XYLÈNE ET P-XYLÈNE**

Solubilité dans l'eau	$100 \leq x \leq 1\ 000$ mg/l
Facilement dégradable dans l'eau, 94% en 28 jours.	

**HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUE**

Facilement dégradable dans l'eau, 60% en 28 jours.

**toluène**

Solubilité dans l'eau	$100 \leq x \leq 1\ 000$ mg/l
Dégradabilité	Rapidement dégradable

**acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

Solubilité dans l'eau	198 g/l
Dégradabilité	Rapidement dégradable

**Hydrocarbures, C6, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, riches en n-hexane**

Dégradabilité	Rapidement dégradable
---------------	-----------------------

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**ACETATE D'ETHYLE**

Facteur de bioconcentration	30
Coefficient de répartition n-octanol/eau	0,68 LogKow

**METHYLETHYLKETONE**

Coefficient de répartition n-octanol/eau	0,3 LogKow
--	------------

## Section 12

**PROPAN-2-OL**

Facteur de bioconcentration	1,015
Coefficient de répartition n-octanol/eau	0,05 LogKow

**ACETONE**

Facteur de bioconcentration	3
Coefficient de répartition n-octanol/eau	-0,23 LogKow

**ISOBUTANOL**

Coefficient de répartition n-octanol/eau	1 LogKow
--	----------

**HEPTANE**

Facteur de bioconcentration	552
Coefficient de répartition n-octanol/eau	4,5 LogKow

**MÉTHANOL**

Facteur de bioconcentration	0,2
Coefficient de répartition n-octanol/eau	-0,77 LogKow

**ACÉTATE DE MÉTHYLE**

Coefficient de répartition n-octanol/eau	0,18 LogKow
--	-------------

**ACÉTATE DE N-BUTYLE**

Facteur de bioconcentration	15,3
Coefficient de répartition n-octanol/eau	2,3 LogKow

**MASSE RÉACTIONNELLE D'ÉTHYLBENZÈNE ET DE M-XYLÈNE ET P-XYLÈNE**

Facteur de bioconcentration	25,9
Coefficient de répartition n-octanol/eau	3,12 LogKow

**toluène**

Facteur de bioconcentration	90
Coefficient de répartition n-octanol/eau	2,73 LogKow

**acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

Coefficient de répartition n-octanol/eau	1,2 LogKow
--	------------

**Hydrocarbures, C6, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, riches en n-hexane**

Facteur de bioconcentration	30
Coefficient de répartition n-octanol/eau	0,68 LogKow

**12.4 Mobilité dans le sol****PROPAN-2-OL**

Coefficient de répartition sol/eau	3,478 LogKoc
------------------------------------	--------------

**ISOBUTANOL**

Coefficient de répartition sol/eau	0,31 LogKoc
------------------------------------	-------------

**HEPTANE**

Coefficient de répartition sol/eau	2,38 LogKoc
------------------------------------	-------------

**ACÉTATE DE MÉTHYLE**

Coefficient de répartition sol/eau	0,18 LogKoc
------------------------------------	-------------

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 12

#### ACÉTATE DE N-BUTYLE

Coefficient de répartition sol/eau	< 3 LogKoc
------------------------------------	------------

#### MASSE RÉACTIONNELLE D'ÉTHYLBENZÈNE ET DE M-XYLÈNE ET P-XYLÈNE

Coefficient de répartition sol/eau	2,73 LogKoc
------------------------------------	-------------

#### toluène

Coefficient de répartition sol/eau	205 LogKoc
------------------------------------	------------

#### Hydrocarbures, C6, n-alcane, iso-alcane, cycliques, riches en n-hexane

Coefficient de répartition sol/eau	3,34 LogKoc
------------------------------------	-------------

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

### 12.7 Autres effets néfastes

Informations pas disponibles.

## Section 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

La gestion des déchets résultant de l'utilisation ou de la dispersion de ce produit doit être organisée conformément aux règles en matière de sécurité au travail. Voir la section 8 pour la nécessité éventuelle d'un EPI.

#### EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

#### Classification des déchets dangereux - Règ. (UE) 1357/2014

HP 3 – Inflammable
HP 4 – Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires
HP 5 – Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 6 – Toxicité aiguë
HP 10 – Toxique pour la reproduction
HP 14 – Écotoxique

#### ACETONE

Incinerer en tant que déchet dangereux conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales applicables. Ne jetez pas avec les ordures ménagères.

#### ACÉTATE DE MÉTHYLE

Éliminer conformément à la réglementation par incinération dans un incinérateur de déchets spéciaux. De petites quantités peuvent être éliminées par incinération dans une installation autorisée. Respectez les réglementations locales / étatiques / fédérales.

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 13

#### ACETATE D'ETHYLE

Jeter comme déchet dangereux. Récupérez ou recyclez si possible. Sinon incinération. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Élimination du récipient: vider complètement le récipient. Les contenants vides peuvent contenir des résidus hautement inflammables. Ne pas couper, broyer, perforer, souder ou éliminer les contenants à moins que des précautions adéquates n'aient été prises contre ce danger. Ne retirez pas les étiquettes des contenants avant de les avoir nettoyées. Envoi vers récupération de tambour ou récupération de métal.

#### ISOBUTANOL

Ils doivent être éliminés ou incinérés conformément aux réglementations locales.

#### PROPAN-2-OL

Après le prétraitement et la conformité à la réglementation sur les déchets dangereux, ils doivent être déposés dans un site d'enfouissement de déchets dangereux autorisé ou dans un incinérateur de déchets dangereux.

## Section 14 Informations relatives au transport




### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR / RID	IMDG	IATA
UN 1263	UN 1263	UN 1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
IMDG	PAINT RELATED MATERIAL
IATA	PAINT RELATED MATERIAL

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Étiquette	
ADR / RID	3	3	
IMDG	3	3	
IATA	3	3	

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR / RID	IMDG	IATA
II	II	II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR / RID	Non	
IMDG	Pas polluant marin	
IATA	Non	

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 14

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID			
No d'identification du danger - Kemler	33	Quantités limitées	5 L
Code de restriction en tunnels	(D/E)	Dispositions spéciales	163, 367, 640 C, 650
IMDG			
EmS	F-E, S-E	Quantités limitées	
IATA			
Quantité maximale (Cargo)	60 L	Instructions d'emballage (Cargo)	364
Quantité maximale (Passagers)	5 L	Instructions d'emballage (Passagers)	353
Dispositions spéciales	A3, A72, A192		

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas applicable

### Section 15 Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE :

P5c

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

	Restrictions	Numéro d'enregistrement UE
Restrictions sur les produits	3, 40	
Substances contenues		
	75	
MÉTHANOL	69	01-2119392409-28-XXXX ; 01-2119433307-44-XXXX
toluène	48	

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Précurseur d'explosif réglementé

L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif réglementé par des membres du grand public est soumise aux obligations de signalement prévues à l'article 9.

Toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national compétent.

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Numéro d'enregistrement UE

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Numéro d'autorisation

Date d'expiration

Numéro d'enregistrement UE

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation - Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

## Section 15

**Substances sujettes à la Convention de Stockholm :**

Aucune

**Règlement (UE) 2019/1021 - sur les polluants organiques persistants**

Aucune

**Contrôles sanitaires**

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

**COV (Directive 2004/42/CE)**

Préparation et nettoyage - Produit préparatoire.

**Classification pour la pollution des eaux en Allemagne (AwSV, vom 18. April 2017)**

Aucune

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

**Section 16 Autres informations****Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:**

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 1
STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

## Section 16

**Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:**

H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves au niveau des organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Légende**

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- ATE / ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PMT: Persistant, mobile et toxique
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM: Très persistant et très mobile
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

**Bibliographie générale**

1. Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) du Parlement européen
2. Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) du Parlement européen
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II du Règlement REACH)
4. Règlement (CE) 790/2009 (I ATP CLP) du Parlement européen

## Section 16

**Bibliographie générale**

5. Règlement (UE) 286/2011 (II ATP CLP) du Parlement européen
6. Règlement (UE) 618/2012 (III ATP CLP) du Parlement européen
7. Règlement (UE) 487/2013 (IV ATP CLP) du Parlement européen
8. Règlement (UE) 944/2013 (V ATP CLP) du Parlement européen
9. Règlement (UE) 605/2014 (VI ATP CLP) du Parlement européen
10. Règlement (UE) 2015/1221 (VII ATP CLP) du Parlement européen
11. Règlement (UE) 2016/918 (VIII ATP CLP) du Parlement européen
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX ATP CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X ATP CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI ATP CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII ATP CLP)
16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII ATP CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV ATP CLP)
19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV ATP CLP)
20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI ATP CLP)
21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII ATP CLP)
22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII ATP CLP)
23. Règlement délégué (UE) 2023/707
24. Règlement délégué (UE) 2023/1434 (XIX ATP CLP)
25. Règlement délégué (UE) 2023/1435 (XX ATP CLP)
26. Règlement délégué (UE) 2024/197 (XXI ATP CLP)
27. Règlement délégué (UE) 2024/2564 (XXII ATP CLP)
28. Règlement (UE) 2024/2865
29. Règlement délégué (UE) 2025/1222 (XXIII ATP CLP)

- L'indice Merck. - 10ème édition
- Manipulation de la sécurité chimique
- INRS - Fiche Toxicologique
- Patty - Hygiène Industrielle et Toxicologie
- N.I. Sax - Propriétés dangereuses des matériaux industriels-7, édition 1989
- Site IFA GESTIS
- Site Internet de l'ECHA
- Base de données de modèles FDS pour produits chimiques - Ministère de la Santé et ISS (Istituto Superiore di Sanità) - Italie

**Remarque pour les utilisateurs**

Les informations contenues dans la présente fiche sont basées sur nos propres connaissances à la date de la dernière version. Les utilisateurs doivent vérifier l'adéquation et l'exhaustivité des informations fournies en fonction de chaque utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être considéré comme une garantie sur une propriété spécifique du produit.

L'utilisation de ce produit n'est pas soumise à notre contrôle direct ; les utilisateurs doivent donc, sous leur propre responsabilité, se conformer aux lois et réglementations en vigueur en matière de santé et de sécurité. Le producteur est déchargé de toute responsabilité résultant d'une utilisation inappropriée.

Fournir au personnel désigné une formation adéquate sur la façon d'utiliser les produits chimiques.

**Méthodes de calcul pour la classification**

Dangers physico-chimique:

La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé:

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement:

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

<b>MECCANOCAR ITALIA S.R.L.</b>	Revision n. 2.0
	Date de révision 05/05/2026
<b>DILUANT ANTI-BUÉE NITRO</b>	Remplace la révision: 1.0 (05/05/2026)
	FR - Français

Section 16

<a href="#">Modifications par rapport à la révision précédente</a>
9 Propriétés physiques et chimiques
9.2 Autres informations
Autres caractéristiques de sécurité